



*Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale*

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2609

L'an Deux Mille Vingt-trois et le vingt-huit du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 428

Nombre de voix des délégués en exercice : 576.34

Quorum : 289.17

Présents et représentés eau et assainissement : 210

Nombre de procuration : 78

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 315.22

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0

NON VOTANTS : 0

Secrétaire de séance : Jean-Claude SERRES

Objet

Affectation des résultats 2022 Budget Assainissement Non Collectif

| | |
|--|--------------|
| DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER | |
| Report à nouveau de l'exercice N-1 | 61 223.98 € |
| Résultat de l'exercice N | 40 543.62 € |
| Total à affecter | 101 767.60 € |
| PROPOSITION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE | |
| En section d'investissement (conformément à la prévision budgétaire année N au compte 021) | 0 € |
| Affectation complémentaire en section d'investissement | 0 € |
| Affectation en report à nouveau (section d'exploitation) | 101 767.60 € |

Le résultat de clôture de la section d'investissement est le suivant :

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Report à nouveau de l'exercice N-1 | + 2 770.04 € |
| Résultat de l'année N | + 2 241.00 € |
| TOTAL | + 5 011.04 € |

Il fait l'objet d'un report sur la même section.

**L'ASSEMBLEE GENERALE,
APPROUVE**

L'affectation des résultats 2022 pour le budget assainissement non collectif

ADOPTÉ

à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 pour le budget assainissement non collectif

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

